Image not found or type unknown

CREANCE DANS L'ACTION EST FORCLOSE

Par **laura**, le **08/06/2015** à **11:38**

Bonjour,

Auriez-vous l'amabilité de bien vouloir m'expliquer ce jargon d'avocat.
J'ai saisi le TRIBUNAL D'INSTANCE suite aux menaces reçues d'un cabinet d'huissier, créance dans l'action est forclose depuis des années.
Cette organisme a mandaté un avocat pour être représenté et dont il me fait part de sa constitution et en rajoutant ces phrases.

cependant AUCUNE APPROBATION DE LA DEMANDE CONTENUE AUDIT EXPLOIT, mais au contraire sous les réserves les plus expresses de tous droits et actions, de toutes exceptions déclinatoires de compétences ou de nullité, de toutes fins de non recevoir et sous réserves les plus formelles de tout autre moyens de formes ou de fond, de .... ou de droit
Sous réserves Avocat
Merci de bien vouloir m'éclairer et de votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés